**Parcours Culturels Scientifiques Collèges Cahier des charges**

LE PRINCIPE :

Les parcours culturels scientifiques sont ouverts à l’ensemble des collèges de l’académie de Caen. En matière d'organisation pédagogique d'établissement, ils peuvent s'inscrire dans les temps d’enseignement (cours, accompagnement personnalisé, EPI, etc.) ou le temps périscolaire (club, atelier, etc.).

Un parcours culturel scientifique constitue un rendez-vous régulier participant pleinement au travail de l'année scolaire et repose sur les étapes suivantes :

* Des rencontres avec des scientifiques dans l’établissement. Ils proposent la mise en œuvre d'une expérimentation et/ou la réflexion autour d'une problématique**.** Ils peuvent également présenter leur métier et l'actualité de leur domaine de recherche.
* Et une restitution des travaux des élèves lors des rencontres académiques de la culture scientifique et technique "**ÉcolySciences" fin mai 2019** à l’Université de Caen, sur le campus 2.

Nous vous invitons par ailleurs à envisager :

* Des visites de sites extérieurs comme des laboratoires, des expositions, des espaces culturels, des entreprises. Les élèves peuvent également assister à des conférences en présence de grands témoins de l'actualité de la recherche.
* Des interventions d'artistes, de médiateurs culturels ou de professionnels du numérique. Ils apportent leur regard professionnel et technique. Ils permettent aux élèves de réinvestir leurs apprentissages dans une réalisation concrète : application numérique, réalisation graphique, vidéo, maquette, etc.

La notion de parcours est essentielle à ces actions. Elle donne une cohérence dans le temps et crée du lien avec l’enseignement disciplinaire et la vie de l’établissement.

LES OBJECTIFS :

Alors que l’engagement dans les carrières scientifiques est insuffisant, notre société a besoin de scientifiques et d’ingénieurs pour répondre aux défis du XXIème siècle. La culture scientifique et technique est essentielle pour permettre à tous de prendre position sur des grandes questions de société et développer un esprit critique. De plus, par son rayonnement et la valorisation qui en est faite, elle contribue au développement de l’ouverture culturelle et scientifique de tous les élèves.

À ce titre, les parcours culturels scientifiques se donnent pour objectifs de développer la curiosité et l'appétence des élèves pour les sciences et techniques, de promouvoir et mieux faire connaître la diversité des filières scientifiques et techniques, de favoriser la réflexion individuelle et collective sur la place des sciences et techniques dans la société. Autour de problématiques travaillées collectivement, les parcours culturels scientifiques invitent chaque élève à tâtonner, expérimenter, s’aventurer, innover, débattre, proposer …

S’il le souhaite, l’enseignant référent peut également intégrer son projet dans un autre dispositif national et/ou académique tels que les Olympiades, les concours « C.Génial » et « 100 défis pour ma planète ». S'inscrivant dans ces programmes, les projets peuvent alors bénéficier d'un accompagnement pédagogique et financier complémentaire.

La valorisation du projet nourrit la dynamique de la culture scientifique et technique dans l’académie et contribue à élargir les horizons de tous les élèves. En respectant le droit à l’image, il est important de rendre compte régulièrement (photos, capsules vidéos, courts textes…) de l’engagement des élèves et de diffuser ces supports sur les sites (établissement, académie…), auprès des médias locaux, par les réseaux sociaux…

LE RÔLE DE L'ENSEIGNANT RÉFÉRENT :

Au sein de l'établissement, l'enseignant référent est l’interlocuteur du rectorat. Il mobilise les élèves et organise les ateliers. Il prépare les interventions et pilote le déroulement pédagogique du projet. Il informe régulièrement la communauté éducative de son déroulement pour favoriser une articulation avec les enseignements disciplinaires et la vie de l’établissement. Il valorise régulièrement l’engagement des élèves, notamment en contribuant à deux moments balisés de la communication académique. Il accompagne les élèves lors de la journée de rencontres académiques de la culture scientifique et technique « EcolySciences ».

LE CALENDRIER

* 5 novembre 2018 : Date limite de dépôt des dossiers de candidature.
* 15 novembre 2018 : Sélection des dossiers par la commission académique.
* Avant le 6 février 2019 : Contribution à « en direct des PCS », à partir de photos, de vidéos, de textes courts décrivant le projet et l’engagement des élèves à retourner à giovanni.roux@ac-caen.fr
* Avant le 6 mai 2019 : Contribution à la « bande-annonce d’Ecolysciences » à partir de photos, de capsules vidéos, de textes courts et « aguichants » à retourner à giovanni.roux@ac-caen.fr
* Fin mai 2019 : Restitution des travaux lors de la journée « EcolySciences » à l’Université de Caen.

Quel que soit l’effectif engagé dans le projet, le nombre de participants à la journée EcolySciences est limité à 10 élèves et 2 accompagnateurs par projet.

Pour les élèves restés dans l’établissement, une participation par voie numérique (Visioconférence, web radio, réseaux sociaux…) est envisagée.

Pour cette journée, le rectorat proposera d’acheminer les participants par bus. Plusieurs établissements participants seront regroupés dans un même car. Aussi seul le transport éventuel pour rejoindre le point de rassemblement est à la charge de l’établissement.

ELABORATION DU DOSSIER :

Pour constituer le dossier de candidature, vous pouvez

* Consulter les pages dédiées sur le site académique à partir du lien suivant :

<https://www.ac-caen.fr/theme/culture-scientifique-technique-et-industrielle/monter-un-projet-scientifique/>

* Contacter :
* Les professeurs-relais de Culture Scientifique :

Giovanni Roux : 06 78 98 58 67 giovanni.roux@ac-caen.fr

Lahoucine El Boudrari : 06 75 60 83 39 lahoucine.el-boudrari@ac-caen.fr

Aurélie Biscay (EDD) 06 86 91 98 99 [aurelie.biscay@ac-caen.fr](aurelie.biscay%40ac-caen.fr)

* Le professeur-relais du Service éducatif du Dôme Jean Marie Gautier service-educatif@ledome.info

Selon les modalités de mise en œuvre, une quotité d’IMP pourra être attribuée aux enseignants en charge du projet au titre de la coordination et du travail avec les partenaires.

Dossier de candidature à adresser pour le **5 novembre 2018** à la Délégation Académique à l’Action Culturelle DAAC : daac@ac-caen.fr 02 31 30 08 95